

SOUSSION D'INFORMATIONS EN VUE DE LA RECONNAISSANCE DU STATUT INDEMNÉ DE MALADIES DE CATEGORIES C CONFORMÉMENT AU CHAPITRE 4 DE LA PARTIE II DU RÈGLEMENT (UE) 2020/689 ET À L'ARTICLE 11 DU RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2020/2002 DE LA COMMISSION :

Compartiment indépendant de la pisciculture Négo Fish Koï (53) FRANCE

1. Date de soumission	Le 14 avril 2025 Référence : BSA/2502007
2. Nom de l'État membre et coordonnées du point de contact	<b>Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire</b> Direction générale de l'alimentation. 251, rue de Vaugirard – 75732 Paris cedex 15 Tel : 01 49 55 84 61 @ : bsa.sdsbea.dgal@agriculture.gouv.fr
3. Nom de la maladie de catégorie C	<input checked="" type="checkbox"/> Septicémie hémorragique virale (SHV) <input checked="" type="checkbox"/> Nécrose hématoïétique infectieuse (NHI)
4. Identification des motifs de reconnaissance du statut indemne :	(a) <input type="checkbox"/> absence d'espèces répertoriées (b) <input type="checkbox"/> l'incapacité de l'agent pathogène à survivre (c) <input type="checkbox"/> données historiques et données de surveillance (d) <input type="checkbox"/> achèvement d'un programme d'éradication (e) <input checked="" type="checkbox"/> Compartiment indépendant du statut sanitaire des eaux naturelles environnantes répondant aux dispositions de l'article 80, point 2 du règlement délégué (UE) 2020/689
5. Champ d'application territorial :	(a) <input type="checkbox"/> zone (b) <input checked="" type="checkbox"/> compartiment
6. Les déclarations de statut indemne de compartiments contiennent les informations suivantes :	
a) Compartiments indépendants	L'établissement est conforme aux dispositions de l'article 79, paragraphe 2, point a), et paragraphes 3 à 5 du règlement délégué (UE) 2020/689. Son historique sanitaire est connu de l'autorité compétente et aucune maladie de catégorie C n'a été confirmée dans l'établissement. Il a repris des activités aquacoles après une interruption avec des animaux d'aquaculture provenant d'une zone ou d'un compartiment indemne de maladie.  Justification : La pisciculture SAS Négo Fish Koï est un site en aquaponie qui travaille en circuit hydraulique fermé. Son approvisionnement en eau est l'eau du réseau potable. Les rejets font l'objet d'une infiltration directement dans le sol. Le site n'est pas en zone inondable.
b) Compartiments dépendants	Non concerné

7. Attestation confirmant que les critères généraux pertinents conformément à l'article 66, point a), du règlement (UE) 2020/689 pour les zones, ou à l'article 73, paragraphe 1, point a), dudit règlement pour les compartiments aquatiques, sont respectés.	
L'autorité compétente déclare que les critères généraux pertinents conformément à l'article 66, point a), du règlement (UE) 2020/689 pour les zones, ou à l'article 73, paragraphe 1, point a), dudit règlement pour les compartiments aquatiques, sont respectés.	
8. Critères de reconnaissance de statut indemne sur des critères d'absence d'espèce sensible	
Non concerné	
9. Critères de reconnaissance de statut indemne sur l'incapacité à survivre de l'agent pathogène	
Non concerné	
10. Critères de reconnaissance de statut indemne sur la base d'un historique	
Non concerné	
11. Critères spécifiques lorsque les motifs de reconnaissance du statut indemne sont fondés sur l'achèvement d'un programme d'éradication	
a) Les établissements aquacoles et, le cas échéant, les points de prélèvement dans la nature de la zone/du compartiment :	
i) Nombre d'établissements aquacoles agréés dans le programme ;	<p>Un seul établissement est présent dans le compartiment est agréé dans le programme :</p> <p><u>Nom de l'établissement aquacole</u> : SARL Négo Fish Koï  <u>Entreprise</u> : Négo Fish Koï  <u>Adresse</u> : 21, rue Lavoisier, 53110 Lassay Les Châteaux  <u>Numéro d'agrément zoosanitaire</u> : FR 53 127 001 CE  <u>SIRET</u> : 901 905 943 00014</p> <p><u>Numéro du site</u> : 1035  <u>Coordonnées géographiques</u> : Latitude = 48°26'21" N; Longitude= 0°29' 27" O</p>
(ii) Nombre d'établissements aquacoles enregistrés dans le programme (le cas échéant) ;	Le compartiment ne comporte pas d'établissement enregistré.
(iii) Nombre de points d'échantillonnage dans les populations sauvages (le cas échéant) ;	Aucun point d'échantillonnage n'a été effectué dans le milieu naturel.

<p>(iv) Cartes montrant les établissements aquacoles agréés et enregistrés et, le cas échéant, les points d'échantillonnage dans la nature ;</p>	<p>La carte localisant le site dans le département de la Mayenne est présente en Annexe.</p>
<p>v) Nombre d'établissements aquacoles et, le cas échéant, de points d'échantillonnage dans la nature, sur le nombre total d'établissements aquacoles et de points d'échantillonnage dans la nature, qui ne sont pas infectés ;</p>	<p>0/1 – Protocole nettoyage désinfection -&gt; démarrage d'activité</p>
<p>(vi) Nombre d'établissements aquacoles et, le cas échéant, de points de prélèvement dans la nature, sur le nombre total d'établissements aquacoles et de points de prélèvement dans la nature, avec des cas confirmés ;</p>	<p>0/1</p>
<p>(vii) Nombre de nouveaux établissements aquacoles et, le cas échéant, de points d'échantillonnage dans la nature, sur le nombre total d'établissements aquacoles et de points d'échantillonnage dans la nature, avec des cas confirmés.</p>	<p>0/1</p>

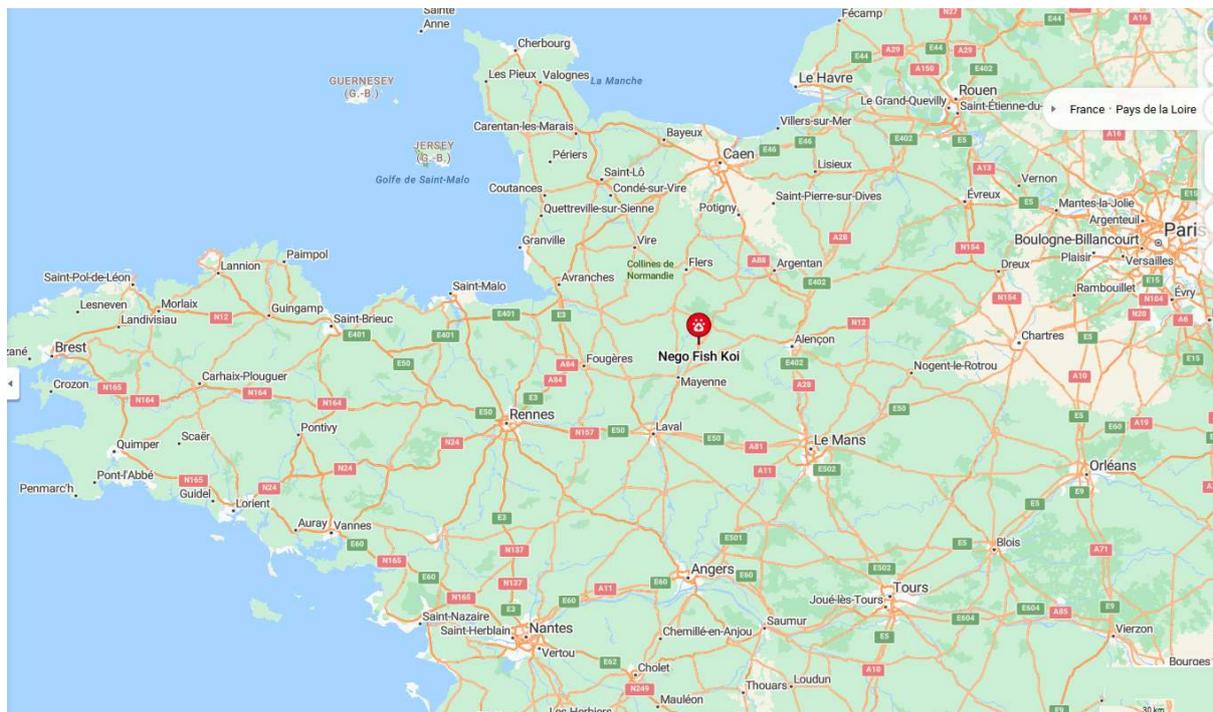
b) Visites de santé animale et prélèvements effectués :

Le site a suivi un plan de nettoyage désinfection suivi d'un vide sanitaire avant démarrage d'activité.

La réalisation de ce protocole a été constatée par l'autorité compétente (les services de la DDcsPP de la Mayenne).

Aucun prélèvement n'a été effectué.

## Annexe 1 – Situation géographique générale du Compartiment indépendant Négo Fish Koï



### Localisation du compartiment indépendant de la pisciculture Négo Fish Koï au sein du département de la Mayenne

